

LABEYRIE REMBOURSE À SA FAÇON

Pour promouvoir ses ventes de saumon de Norvège, **LABEYRIE** a mis en place une opération « votre saumon fumé 100 % remboursé » diffusée notamment sur internet.

Mais la société **LABEYRIE** a sa propre définition du verbe « rembourser » : le client recevra - non pas un remboursement sous forme de virement bancaire ou de chèque - mais un bon de réduction de 4 € à valoir sur un prochain achat de produit saumon 2 tranches » (*et 6 € pour le saumon 4 tranches*). De plus, seule la gamme de saumon non fumé est concernée par cette promotion.

Autrement dit, contrairement aux opérations promotionnelles de ce type, le consommateur supportera bien un coût (*celui du premier achat*) puisque seul le prix du second achat sera compensé par le bon de réduction.

LABEYRIE aurait été plus inspiré de baptiser son opération « votre second achat de saumon non fumé 100 % remboursé ».

INFO-ALERTE est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le Réseau anti-arnaques, BP 15, 79340 Ménigoute (contact@arnaques-infos.org).

Site : www.arnaques-infos.org

SIRET : 503 805 657 00015

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication : **Pascal TONNERRE**